L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 19 OCTOBRE.

La Caroline du Sud et la Louisiane.

Ces deux États ont été jusqu'à présent aussi malheureux l'un que l'autre depuis la fin de la guerre. Gouvernés à peu près de la même manière, ils sont arrivés au même état de dénûment financier et de misère. Il y a cette différence pourtant que la Caroline vient de faire un pas de plus dans la ruine par l'élection à la place de gouverneur d'un homme qui a volé déjà beaucoup, bien qu'il n'ait rien, et qui va sans doute continuer ses vols pour qu'il lui en reste quelque chose. Il nous parait bon d'exposer quelques-unes de ces dilapidations dans un Etat du Sud, dans un Etat doublement frère, pour que la leçon nous profite aux prochaines élections de novembre.

Ce Moses qui vient d'y être élu gouverneur, contre le candidat d'une clique qui ne valait guère mieux que la sienne, était l'orateur de la Chambre des Représentants, quand l'homme de couleur Ransier était le président du Sénat. Tous deux sont Caroliniens de naissance. Il restait au Trésor, il y a un an, après la collection des taxes et après une addition de 10 millions à la dette publique en trois ans, 10 millions qui n'ont pas laissé de traces et dont six millions avaient été émis en bons d'une manière frauduleuse. Il restait au Trésor de l'Etat, disons-nous, environ un million. Tout le monde pensait que ce million serait employé à payer les intérêts de la dette, les juges, les professeurs de l'Université, les officiers des établissements de charité, les officiers de la quarantaine, les instituteurs et institutrices des écoles publiques, tous fonctionnaires ou employés qui n'avaient pas reçu un sou d'appointement depuis plus de 18 mois. Mais rien de cela ne fut fait, et l'on apprit avec stupéfaction qu'il ne restait rien au Trésor des dernières taxes et que le million sur lequel on comptait pour faire face aux nécessités les plus pressantes, avait disparu comme les 10 millions qui l'avaient précédé.

Or, qu'avait-on fait de ce million, dernier soupir, qu'on nous permette le mot, des contribuables de l'Etat? Moses l'avait pris. Ransier l'avait pris. Ils l'avaient pris juste comme l'orateur de notre Chambre et le président de notre Sénat ont pris les nôtres, en les distribuant aux membres et à tous les officiers de la Législature. Moses et Ransier avaient fait plus: ils avaient ajouté à ce million des centaines de mille piastres représentées par des certificats de dette portant leur signature et circulant, comme argent, dans toutes les parties de l'Etat. Leur but était d'assurer leurs candidatures. L'un, Moses, voulait être gouverneur de l'Etat, et l'autre, Ransier, voulait aller au Congrès. Leur calcul était juste, les dernières élections ayant comblé les vœux de l'un et de l'autre. Ainsi, dans la Caroline du Sud, c'est un voleur qui succède à un voleur. Moses à Scott dans le gouvernement de l'Etat; et Moses aura pour soutien une Législature de la même moralité que celle qui fut l'appui de son prédécesseur. Législature composée de nègres en grande partie.

On se plaignit vivement en Louisiane de la vente du chemin de fer de Jackson au Col. McComb sur le pied de cinq piastres pour des actions de $25. Qu'aurait-on dit, si comme dans la Caroline, l'Etat eut vendu pour une piastre des actions qui lui en avaient coûté $100? Ce tour là y a été exécuté par une commission dite commission d'amortissement, qui loin d'amortir aucune dette ou partie de dette, s'est servie des pouvoirs étendus dont la Législature l'avait investie, pour dépouiller l'Etat de ses dernières ressources. Le tour mérite d'être expliqué.

L'Etat possédait 13,100 actions dans le chemin de fer de Blue Ridge, qui avait été commencé avant la guerre et qui se combinant avec des tronçons ou embranchements du Tennessee et du Kentucky, devait offrir une ligne directe de communication entre Charleston et Cincinnati. Cette affaire était regardée alors comme ayant une vaste importance pour la Caroline du Sud; et de fait cette importance était plus grande que celle de notre communication projetée entre la Nouvelle-Orléans et Houston, pour la Louisiane et le Texas. Nous communiquons depuis longtemps avec le Texas par chemin de fer et par eau, dans une ligne directe. Mais la Caroline du Sud n'a point d'eau pour communiquer avec le Kentucky et l'Ohio et le chemin de fer du Blue Ridge était véritablement pour Charleston l'ouverture d'un horizon nouveau du côté le plus riche de la sphère américaine.

Quand les carpet-baggers arrivèrent au pouvoir dans la Caroline du Sud, ils trouvèrent déjà construits et en activité de service, cinquante milles du chemin, et beaucoup de choses faites déjà sur la portion non finie de la ligne. Un peu plus de deux millions avaient été dépensés par l'Etat et par la ville de Charleston. Eh bien, qu'a fait la commission du fonds d'amortissement? Elle a vendu l'intérêt de l'Etat dans le chemin du Blue Ridge pour la somme de $13,100, ce qui met le prix de l'action à 1 piastre, quand elle en avait coûté 100. Il y avait évidemment un plan prémédité entre la commission et les acquéreurs et les deux cliques devaient partager ensemble cette magnifique dépouille. Ce qui valait pour l'Etat $1,310,000 fut cédé pour $13,100. Il faut avouer qu'on n'a rien fait de comparable en Louisiane; mais le tour ne finit pas là.

Quelque temps auparavant, la Législature avait voté un bill pour endosser $4,000,000 de bons du chemin afin de faciliter un emprunt de $300,000 au comptant, le crédit de l'Etat étant tombé assez bas pour ne plus inspirer qu'une très légère confiance. La clique alors qui avait acheté le capital de l'Etat se fit donner par la Législature, pour les $300,000 prêtés, des scrips de revenu de l'Etat, jusqu'à concurrence de $1,800,000 et ces scrips furent déclarés recevables pour taxe, et devaient circuler comme argent en échange des quatre millions de bons endossés. Le résultat de ces opérations eut été de donner aux deux cliques 50 milles de chemin de fer, les machines, les établissements, les gares, les stations, les chars, wagons et tout le matériel, avec une hypothèque de $300,000 et $1,800,000 de scrips en sus pour la somme de $13,100. Il s'est trouvé un juge, le juge Willard, qui a arrêté ce déluge de fraudes en interdisant à l'auditeur des comptes de recevoir ces valeurs pour taxes.

Mais le juge pourra-t-il empêcher l'action de la nouvelle Législature composée presque entièrement des hommes de Moses et des serviteurs dévoués de la clique? Ce n'est pas probable. Telle est la perspective de la Caroline du Sud. Avec une dette de près de 30 millions, cet Etat, après les élections, reste sous le joug des mêmes hommes qui ont créé cette dette par la fraude et le pillage, sous l'égide de la légalité.

Ainsi, plus d'espoir pour la Caroline du Sud! Elle a gémi, elle gémira: on lui a à peu près tout pris, on lui prendra encore; on l'a arrêtée dans ses progrès; on en a fait une forteresse pour les nègres; l'Etat est devenu un St-Domingue, et la ville de Charleston un Port-au-Prince; eh bien, et la ville et l'Etat devront rester courbés sous ce joug humiliant et ruineux sous un régime légal qui favorise la barbarie; et la ville et l'Etat devront supporter cet ordre abominable, on ne sait plus combien de temps encore, car on ne voit d'aucun côté poindre une lueur d'espoir.

Leçon instructive pour nous, qui avons jusqu'ici gémi des mêmes maux que la Caroline du Sud et qui avons prochainement des élections à faire. Plus heureux que la Caroline, nous paraissons avoir des soutiens qui naguère encore étaient parfaitement inespérés. Ces soutiens peuvent couter cher à notre amour propre, mais cette blessure sera vite cicatrisée s'il en peut sortir pour nous la délivrance. La délivrance... jamais mot ne fut plus justement appliqué. Sinon, le même sort que la Caroline du Sud.

— Un duel à l'épée a eu lieu à Toulon entre un officier de l'infanterie de marine et M. Saint-Hilaire, rédacteur en chef du *Toulonnais*. M. Saint-Hilaire aurait reçu un coup d'épée au bras; sa blessure serait, dit-on, sans gravité.

— On parlait, hier, d'un personnage qui, sous le régime dernier, jouissait de convictions politiques largement subventionnées.

Quelqu'un le défendait énergiquement et disait:

— C'est une calomnie; et je vous assure que le ciel n'est pas plus pur que le fond de son cœur.

— Le fond secret, alors?

DÉSORDRES À NANTES.

L'affaire des Pèlerins.

Nous lisons dans la *Patrie*:

Nous trouvons dans les journaux de Nantes les premiers détails sur les troubles très graves qui ont eu lieu dans cette ville, à l'arrivée des trains revenant de Lourdes.

Les trains qui étaient partis pour cette localité sont attendus à Nantes: les deux premiers entre deux heures et six heures et demie, et le troisième à neuf heures.

Dès cinq heures, les parents et amis des pèlerins et des curieux remplissaient la salle d'attente et la cour de la gare d'arrivée.

[illegible] miers voyageurs. Un groupe d'individus établis à dessein sur le quai même de la cour d'arrivée forme la haie sur leur passage, les interpellant grossièrement; les prêtres surtout ne manquent pas d'être hués par les malveillants; quelques-uns portent autour du cou des chapelets à gros grains, en les exhibant à plusieurs d'entre eux.

Deux gendarmes et quelques agents de police, placés à la porte de la gare, essaient de faciliter la sortie de la salle d'attente aux pèlerins; mais la foule est là, cruelle, [illegible] à Lourdes [illegible] les Lourdauds! [illegible] après de grands efforts, les pèlerins arrivent à la sortie de la gare. Mais, au coin de la place Duchesse-Anne, le charivari recommence.

A l'arrivée du troisième train, la foule de plus en plus nombreuse et animée, chantait la *Marseillaise* dans la cour de la gare, et parodiant les pèlerins, entamait de temps à autre le cantique: "[illegible]"

[illegible] Lourdes, un jeune homme, accompagnant un prêtre, s'est un instant arrêté sur le quai de la gare, et, se tournant vers un groupe d'insulteurs, il dit: "Quel est donc celui de vous qui m'adresse la parole? J'ai vu les Prussiens à Patay, et les clubistes de Nantes ne me font guère peur." A ces paroles, les aboyeurs gardèrent le silence avec un ensemble aussi remarquable que celui qu'ils mettaient à hurler: "Les Lourdaux! les Lourdaux!"

Un certain nombre de religieuses ont eu leurs coiffes déchirées et enlevées; la plupart des ecclésiastiques ont eu leurs soutanes mises en lambeaux.

Deux sœurs étaient maltraitées par les malfaiteurs. Le général Merle les a fait entrer dans une pharmacie du quai de Richebourg, dont on a fait ensuite comme le siége. Le brave général a donné l'ordre à des militaires de les dégager et de protéger leur marche. Rue de Richebourg, un prêtre a été cruellement battu et presque entièrement dépouillé de ses vêtements.

On cherchait Mgr l'évêque pour lui faire un mauvais parti, et, espérant le rencontrer, on arrêtait les voitures. Heureusement, le vénérable prélat était resté à Bordeaux.

Deux cents personnes sont demeurées à la gare, dans les salles d'attente, pendant toute la nuit, n'osant pas s'aventurer dans la ville inhospitalière.

Un prêtre, ancien zouave pontifical, a été grièvement blessé au bras.

Il y a là, on le voit, de honteux scandales: nous n'avons ni la place ni le temps d'y insister aujourd'hui; nous attendons d'ailleurs de plus amples renseignements pour savoir au juste quelle attitude a prise l'autorité dans cette triste affaire.

L'AFFAIRE DES PÈLERINS DE NANTES.

La protestation suivante, publiée par l'*Univers*, a été adressée aux membres de la commission de permanence de l'Assemblée nationale, à Versailles:

Messieurs,

Nous nous adressons à vous, pleins de confiance dans votre esprit de justice et dans votre ferme volonté de faire respecter la loi; et en même temps pleins de tristesse, car les faits dont nous avons à vous entretenir ont douloureusement affecté tous les gens de bien, tous les hommes de cœur.

Le 26 septembre, des habitants de la Loire Inférieure, au nombre de 2,000 environ, revenaient de Lourdes, où ils étaient allés avec leur évêque, usant, comme plusieurs de vos honorables collègues se préparent à le faire, du plus inoffensif et de la plus sainte de toutes les libertés, celle de prier, — de prier pour l'Eglise et pour la France, pour leurs familles et pour eux-mêmes.

Ils formaient trois trains, qui arrivèrent en gare de Nantes, le premier à six heures du soir, le second sur les sept heures et le troisième à neuf heures.

Une foule nombreuse, et qui est allée grossissant pendant toute la soirée, occupait la cour de la gare et les quais qui y conduisent, jusqu'à la place de la Duchesse-Anne. Les pèlerins arrivant par le premier train furent accueillis et accompagnés par des huées, des insultes grossières, d'infâmes outrages et de lâches provocations qui s'adressaient plus particulièrement aux ecclésiastiques, aux femmes et aux habitants de la campagne.

Il était aisé de prévoir que, la nuit venant, ces déplorables et honteuses scènes prendraient un caractère plus grave. C'est ce qui a eu lieu. Quand le second train arriva, les huées furent plus violentes; les émeutiers de Nantes, émules de ceux de Grenoble, chantèrent, comme eux, des cantiques, et comme eux aussi, la *Marseillaise*. Plusieurs pèlerins furent frappés; on déchira leurs vêtements, on leur arracha les objets dont ils étaient porteurs. L'audace des misérables auteurs de ces attentats allait croissant à mesure qu'augmentait l'obscurité. Chacun pressentait que cette lâche audace ne connaîtrait plus de bornes à l'arrivée du dernier train, à neuf heures, en pleine nuit.

C'est alors, en effet, que les émeutiers ont chanté avec plus de force la *Marseillaise*. Oui, une année à peine après la *Commune*, après l'assassinat des otages, il s'est trouvé à Nantes des hommes qui ont hurlé devant des prêtres: *Qu'un sang impur abreuve nos sillons!*

Ils ont poursuivi des sœurs de charité et lancé des pierres sur la devanture de la pharmacie où elles avaient trouvé asile.

Ils ont brisé des vitres et jeté des pierres jusque dans l'intérieur de la maison des missionnaires de l'Immaculée-Conception.

Ils ont bassement insulté M. le général de brigade commandant à Nantes, qui leur a vainement fait entendre le plus généreux langage.

Telle est, messieurs, l'indication très sommaire des scènes qui ont affligé notre ville, dans la soirée du 26 septembre.

Justice doit être faite.

Pour qu'elle le soit véritablement, il ne convient pas, croyons-nous, de rechercher les coupables au sein de ces bandes anonymes qui, à la faveur des ombres de la nuit, ont déployé leur valeur contre des femmes, des vieillards et des prêtres.

Nous demandons qu'une enquête soit faite pour rechercher si, oui ou non, il y a eu des instigateurs, des chefs, sur lesquels doit retomber la responsabilité de ces scènes odieuses.

Mais il est un fait qui, dès ici, est établi. La ville entière savait que, à l'arrivée des pèlerins de Lourdes, il y aurait des attroupements nombreux. La plus vulgaire prudence faisait donc un devoir à M. le maire de Nantes de prendre des mesures de précaution. Quelles mesures a-t-il prises?

Le premier train arrive; les premiers faits qui se produisent et que l'administration municipale n'ignore pas, — M. Lauriol, l'un des adjoints de M. le maire, a été vu à la gare lors de l'arrivée du premier train, — ces premiers faits indiquent suffisamment que des incidents plus graves sont à redouter pour les deuxième et troisième trains. Quelles mesures M. le maire a-t-il prises?

S'il n'en a pris aucune, s'il n'a rien fait, s'il a tout laissé faire, nous demandons que M. Leloup, maire de Nantes, soit révoqué de ses fonctions.

Nous le demandons, au nom de la liberté de conscience violée dans la personne des pèlerins de Lourdes;

Au nom de la religion, insultée dans ses prêtres et ses religieuses;

Au nom de la faiblesse, attaquée dans les femmes, les vieillards et les malades;

Au nom de l'armée, outragée dans ses chefs;

Au nom du patriotisme, si dignement représenté par le général de brigade, lorsqu'il disait aux lâches émeutiers du 26 septembre: *Ah! ce n'est pas ainsi que vous préparerez la revanche!*

C'est avec confiance que nous attendons de vous, messieurs, la justice que réclame la conscience publique, et, dans cet espoir, nous vous prions d'agréer l'hommage de notre profond respect.

Ont signé: Les membres du Comité organisateur du pèlerinage de Notre-Dame-de-Lourdes, pour le diocèse de Nantes: Le Maignan de la Verrie, Houdet, Mollat, Jacquet, Gauchet, Lucas Ouizey, Paulmier, Crouan, Pascal, Massena.

LA VIE PRIVÉE DE FRANÇOIS-JOSEPH.

On lit dans le *Mémorial diplomatique*:

Aucun souverain de l'Europe ne peut se mesurer avec l'infatigable activité de l'empereur François-Joseph: assurément, il s'impose la vie la plus dure qu'on puisse imaginer. Hiver comme été, il se lève à cinq heures du matin, se promène jusqu'à sept heures presque toujours seul; puis il prend son café et travaille deux heures avec le conseiller d'Etat Braun et les autres secrétaires de sa chancellerie privée.

Alors il se met en voiture et se rend de Schœnbrunn ou de Laxenbourg à Vienne pour y donner audience à ses ministres et aux députations qui ont pris soin de se faire annoncer. Ensuite il sort pour faire des visites en ville. A onze heures, il prend un déjeuner très frugal, et dîne entre 4 et 5 heures. L'empereur mange très peu et boit encore moins. Il préfère les mets nationaux à tous les autres. Son dîner ne dure généralement que trente-cinq minutes.

Le soir, après être allé au spectacle ou en soirée, il travaille quelques heures avec ses ministres. Jamais il ne se couche plus tard qu'à 10 heures. Lorsqu'un incendie se déclare, il est toujours le premier sur le théâtre du sinistre. Pendant le temps des chasses, il prend le chemin de fer à neuf heures du soir, pour se rendre à Reichenau ou à Murzzuschlag, endosse le costume des montagnards et passe la nuit sur les plus hautes roches à la poursuite du chamois ou dans d'épaisses forêts pour tirer le coq de bruyère. Malgré ces fatigues incessantes d'esprit et de corps, la santé de l'empereur est parfaite. Il est en même temps, à l'exemple de ses ancêtres, homme de cabinet et amateur des champs.

UN DISCOURS JACOBIN DE GAMBETTA.

Gambetta, qui avait été jusqu'ici plus modéré que les organes de son parti, vient de rompre tout-à-fait en visière aux républicains conservateurs dans un discours prononcé à Grenoble. Voici les passages les plus saillants de ce discours, que nous empruntons au *Courrier*, feuille radicale:

La politique... dans une société qui est en voie de transformation, au milieu d'un monde qui finit aux prises avec un monde qui vient, mondes qui se touchent, se heurtent par mille contradictions, par mille intérêts opposés.

[illegible] besoins ardents d'un grand peuple.

Au point de vue de la liberté politique, de l'égalité sociale, cette politique-là a essentiellement besoin de discrétion; elle a besoin de ménagements pour les intérêts qui sont liés au échec par cette transformation de ce qui reste des vestiges des droits de l'ancien régime.

Elle a besoin d'avoir certaines accommodements, certaines facilités de compromis, parce que jamais il n'est arrivé qu'on ait fait une bonne société, un bon régime en faisant table rase.

Cette politique a aussi besoin d'une grande prudence pour ne pas livrer les destinées d'un peuple, de la cause qu'on défend, à l'habileté, à la surprise, à l'incapacité ou aux calculs de ses adversaires. Le parti républicain d'aujourd'hui, — c'est de ce parti-là que je parle, et c'est celui auquel j'appartiens, — celui qui se trouve composé de républicains qui l'ont toujours été; ce parti-là doit avoir une grande hauteur de vues, un grand esprit de concorde, de concorde; il doit se recruter largement, sans mesquins calculs de personnalités, d'amour-propre, dans tous les rangs du pays, afin de devenir la majorité incontestable de la nation; que dis-je, la nation elle-même!

C'est là un devoir impérieux; il n'y manquera pas. Mais ce parti doit aussi avoir un certain critérium à sa disposition: il doit pouvoir distinguer entre les recrues, entre ceux qui viennent mûs par conviction d'ancienne date, ou bien ceux qui, secouant l'indifférence, hélas! trop générale, déclarent qu'ils veulent entrer dans la vie politique; ceux-là, il faut les accueillir à bras ouverts.

Mais il y en a d'autres: il y a ceux qui n'appartiennent à aucun parti, qui les ont tous trahis et servis tour à tour; il y a ceux qui, se servant de la politique comme d'un masque, se sont glissés dans les rangs à l'aide de déclamations plus hautes, plus vives, plus ardentes que celles des patriotes éprouvés; et enfin, il y a ceux qui, voyant qu'il n'y a pas moyen pour le moment de faire autrement, se déclarent républicains.

Eh bien! messieurs, vous voyez nousseulement à combien de surprises, à combien de périls on peut être exposé, mais encore combien on peut devenir le complice d'hommes sans conscience.

Il faut donc que l'on soit prudent, vigilant, défiant, et cela au nom de la République. Car si vous commettiez la faute qui a déjà été commise, il y a vingt-deux ans, si vous la mettez entre les mains de ces prétendus ouvriers de la dernière heure, ils prendraient la république, la mettraient sur un char orné des fleurs et la mèneraient sous le couteau des égorgeurs patentés. (Longs applaudissements.)

Je voudrais qu'on eût l'idée de préparer une génération capable d'exécuter sévèrement les ordres de ses mandants; je voudrais qu'on décidât pour les prochaines élections que la République définitive devra être seule acceptée par les élus du suffrage universel, afin qu'il fût bien entendu que les mandataires ne pourront pas usurper sur leur mandat, et afin qu'ils soient dans l'impossibilité d'assister à une abominable confiscation de souveraineté nationale au profit de quelque prétendant.

Je voudrais qu'il fût bien entendu qu'aux prochaines élections, on ne pourra admettre sur les listes républicaines des hommes qui ne présenteraient pas dans leur passé des garanties suffisantes pour recevoir un dépôt aussi sacré que celui qui leur donnera autorité de se réunir à Paris; à Paris, lieu de réunion de l'Assemblée nationale. Je voudrais qu'on déclarât formellement que les chefs de partis, les avérés des intrigues, des complots monarchiques, les serviteurs des prétendants, qui ont été les agents de désordres antipatriotiques, que ceux-là, dis-je, fussent rigoureusement exclus.

Je voudrais qu'on distinguât entre ces chefs et ceux qui les suivent, qui peuvent être de bonne foi, les égarés; car il y en a un grand nombre!

Donc, vous voyez que mon idée est celle-ci: séparer les chefs de leurs prétendue armée. L'armée peut entrer dans les rangs démocratiques; quant aux chefs, il faut les mettre — comme faisaient les premiers chrétiens — à la porte de l'église afin qu'ils fassent pénitence. (Hilarité générale.)

Et maintenant, qu'on ne dise plus que nous appartenons au parti des jacobins, des radicaux, ce sont des mots qui ont été faits pour la nécessité politique; nous appartenons tous à la République démocratique de 1792, nous avons confiance dans le suffrage universel, nous connaissons les machinations de nos adversaires, et nous saurons, au besoin, en faire justice. (Longs applaudissements).

Ne nous départissons pas de la bonne méthode, nous approchons du but; patience, fermeté et vigilance, c'est là notre mot d'ordre.

Maintenant, permettez-moi de vous dire que nous attendions quelque temps de plus, que nous laissions passer quelques mois de plus; qu'importe, ce n'est pas là la question!

Il n'y a rien à espérer, rien à faire, rien à tenter avec les gens de Versailles, et c'est vers le suffrage universel qu'il faut se tourner, c'est lui qui va parler, c'est lui qui va annoncer la défaite de ces derniers vestiges de la réaction, c'est lui qui ouvrira une majorité républicaine au jour venu à Paris, dans ce Paris où se réunira la représentation nationale, dans ce Paris qu'on a voulu outrager après n'avoir pas su le défendre; dans ce Paris qu'on peut séparer, injurier, outrager, mais qui n'a jamais perdu la confiance de la France. Car toutes les fois que son nom est prononcé en province, partout il est salué comme la tête et le cœur de la patrie. (Longs applaudissements. Vive Gambetta! vive la République! vive Paris!)

GARIBALDI ET LA FRANCE.—Nous lisons dans la *France*:

Le congrès tenu cette année à Lugano par la Ligue de la paix et de la liberté, a peu fait parler de lui. Depuis que la monstruosité des faits a dépassé l'extravagance des paroles, les harangues qui trouvaient jadis un si grand retentissement, meurent sans écho dans le vide de l'indifférence.

Au milieu de son insignifiance, la réunion de Lugano a cependant un titre à quelques instants d'attention: elle a fourni à M. Garibaldi l'occasion d'écrire une lettre, et dans cette lettre le passage suivant:

Mais ce qui est le comble du scandale, c'est que *le pays qui fournit les traîneurs de sabre* soit précisément la République française, cette patrie de Voltaire et de Victor Hugo, et ce qu'il y a de plus scandaleux, c'est *ce petit minuscule tyran*, — *ce Protée*, — *qui, aujourd'hui même à Trouville menace l'Océan à coups de canon*, — *ce caméléon encore tout souillé de sang*, soit, comme l'homme de Sedan, dévoré du désir de la guerre, au point de jeter la perturbation dans le monde entier et d'obliger les nations à s'armer jusqu'aux dents. C'est là une chose renversante! et tout cela prouve que notre prétendu siècle de progrès ne sait encore que se payer de mots creux. Thiers, comme Bonaparte, mène la France par le mot de *gloire*. Il la ruine par des armements exorbitants. *Il oblige le monde à se tenir sur la défensive*; il arrache les peuples au travail; il est, en un mot, le véritable fléau de l'humanité. Il a fait de la France le foyer du jésuitisme; *il a fait manquer ce noble pays à ses plus glorieuses traditions*.

Comme Bonaparte, Thiers est l'homme du mensonge. Comme lui, *il s'est élevé sur une montagne de cadavres, les cadavres d'un peuple généreux*. Le premier a fait la guerre à la Prusse pour échapper au châtiment de la justice. Le deuxième s'est enfui de Paris, tremblant et accablé du mépris public.

Le monde sera-t-il donc éternellement condamné à être foulé aux pieds par de *lâches et vils fripons*....

G. GARIBALDI.

Qui donc prétendait que M. Garibaldi n'était pas l'ami de la France? Il ne lui souhaite que deux choses: l'annihilation devant la Prusse et le règne de la Commune.

— M. Bompard, maire de Bar-le-Duc, et membre de l'Assemblée nationale, a été appelé à déposer devant M. le général Rivière chargé d'instruire l'affaire Bazaine. La déposition de M. Bompard est très importante.

Le *XIXe Siècle* rapporte, à ce sujet, ce qui suit:

M. Bompard se trouvait à la gare le jour où le général Boyer et le fameux Regnier, dont on connaît l'histoire, montaient dans le train pour se rendre à Versailles afin de négocier une suspension d'armes.

M. Bompard, surpris de ce départ connu de [illegible], s'approcha du général:

— Général, lui dit-il, vous allez donc à Versailles? Serait-ce pour négocier?

— Oui, avec pleins pouvoirs, répondit le général Boyer.

— Dans ce cas, reprit alors le premier magistrat de Bar-le-Duc, vous avez sans doute pouvoir de [illegible] nationale?

— [illegible]

Une [illegible] pour le maréchal?

— Il se fonde, dit-on, en ce moment, à Paris, une Société de natation, dont le programme est de [illegible] rechercher les meilleurs moyens pour sauver une personne en danger de se noyer, de créer et de perfectionner les engins de sauvetage et de natation; d'[illegible] d'encourager l'exercice de la natation et la manœuvre du canot.

La saison est mal choisie pour les plongeons; mais la nouvelle Société espère à l'hiver à discuter ses statuts.

— On parle beaucoup, en ce moment, de procédés tout nouveaux pour la fabrication de la bière, découverts par M. Pasteur. Ce savant, qui est en même temps un patriote, — deux qualités dont la réunion n'est pas rare, — après tout, en France, — aurait exprimé le désir que les bières fabriquées par son procédé portassent le nom de *bière de la revanche nationale*, et à l'étranger, le nom de *bière française*.

M. Pasteur ayant prié un brevet, [illegible] ne lui sera plus accordé que la réalisation de son désir.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE À BUENOS-AYRES.

Les journaux de Buenos-Ayres publient le texte du décret suivant, qui ordonne l'emploi du système métrique décimal dans les douanes de la République Argentine:

MINISTÈRE DES FINANCES DE LA NATION.

Décret établissant dans les douanes le système métrique décimal.

Vu la loi du 4 septembre 1863, qui adopte pour toute la République le système métrique décimal de poids ou de mesures, et considérant qu'il est opportun tant pour les questions administratives comme [illegible] pour le pays, de le mettre en pratique dans les douanes nationales,

Le Président de la République a décrété:

Art. 1er.—A dater du 1er janvier 1873, les douanes de la République se serviront du système métrique décimal dans toutes leurs opérations pour le pesage et le mesurage des marchandises qui s'exportent et s'importent par elle.

Art. 2. — Le tarif d'évaluation sera préparé d'après le système métrique décimal par une commission composée de l'administrateur des finances de Buenos-Ayres et des contrôleurs qu'il désignera.

Art. 3. — Dans les réclamations de poids et mesures qu'il sera nécessaire de faire on procédera d'après les dispositions de l'article 29 des ordonnances de la douane.

Art. 4. — La jauge des navires se fera également selon ce système.

Art. 5. — Par le ministre des finances il sera procuré aux douanes les types et instruments de vérification nécessaires.

Art. 6. — Que ce décret soit communiqué, publié et inséré dans le registre national.

Signé: SARMIENTO,
L. DOMINGUEZ.

WAGNER A COLOGNE.—Richard Wagner est attendu à Cologne, pour mettre en scène et diriger son opéra *Lohengrin*. La *Gazette de Cologne*, qui a annoncé cette nouvelle, avait ajouté: "Nous admirons le courage de Wagner, de s'aventurer dans le camp de ses ennemis les plus prononcés." Hiller a relevé le trait, en déclarant "que rien n'était moins héroïque de la part de Wagner; que depuis nombre d'années on joue avec succès, à Cologne, le *Tannhauser* et le *Lohengrin*, et que Wagner peut être assuré de remporter un triomphe complet, en venant, en personne, diriger son opéra.

"Comme on me fait l'honneur de voir en moi l'adversaire de Wagner, et que l'on semble m'en blâmer, je dois rappeler, tout en déclarant que la majeure partie de ce que Wagner écrit, compose et entreprend, m'est antipathique, que j'ai fait entendre dans mes concerts, d'une manière irréprochable, les œuvres de concert de ce maître, notamment les ouvertures de *Faust*, des *Maîtres Chanteurs* et sa Marche impériale."

M. Hiller finit en disant qu'il doit être extrêmement intéressant, aussi bien pour les partisans de Wagner que pour ses adversaires, de le voir diriger, parce qu'il se sert, à cet effet, du bâton de mesure et non pas de sa prose allemande.

M. Hiller n'a décidément pas digéré encore l'écrit de Wagner: le *Judaïsme dans la musique*.

D'autre part, la ville de Chicago a offert au célèbre maître une somme de cinq cent mille francs pour venir conduire plusieurs de ses ouvrages.

Wagner a refusé les propositions de la cité américaine, alléguant que l'inauguration de son théâtre de Bayreuth lui prenait tout son temps et qu'il ne pouvait un instant abandonner cette grande et tout artistique entreprise.

—On écrit de Bade à la *Gazette de la Croix*:

Dimanche dernier a eu lieu, à Mannheim, "une Diète des ouvriers de l'Allemagne du Sud;" 200 à 300 ouvriers y ont pris part. Le premier orateur désigna l'extermination de la société actuelle, qui est le plus grand ennemi des travailleurs, comme la principale tâche de ces derniers. Cet orateur, revêtu de l'uniforme d'un soldat bavarois, a été arrêté; les ouvriers ayant voulu le délivrer, il s'en est suivi une mêlée dans laquelle la police et des soldats ont fait usage de leurs armes. Dix ouvriers ont été emprisonnés.

VICTOR HUGO ET LA MUSIQUE.—Nous lisons dans la *France*:

Nous demandions, il y a quelques jours, à la direction du Théâtre Italien de renouveler un peu son éternel répertoire, et nous lui citions quelques noms de musiciens à peu près inconnus en France, et dont les œuvres jouissent cependant en Italie d'une légitime réputation.

Nous parlions, entre autres, du *Ruy Blas*, de Marchetti, opéra d'une réelle valeur.

Mais il paraît qu'il y a un obstacle à ce que cet ouvrage soit représenté à Paris.

Cet obstacle, c'est la volonté de M. Victor Hugo.

M. Achille Denis, notre confrère de l'*Entr'acte* et secrétaire du Théâtre-Italien, nous raconte en ces termes son infructueuse visite au poëte:

"Au mois de mars de cette année, alors que l'on espérait encore que Fraschini serait en état de chanter, on a reçu le beau coup de cette affaire. Fraschini montrait d'envie de rentrer par le rôle de *Ruy-Blas* qui est fort beau et de nature à faire briller le talent de l'illustre chanteur. Mais *Ruy-Blas* ne pouvait être représenté à Paris sous la forme d'un opéra sans l'autorisation de M. Victor Hugo, et la direction du Théâtre-Italien tenta de l'obtenir. Ce fut en vain. Nous eûmes l'honneur d'accompagner Fraschini et M. E. Le maire, l'associé de M. Verger, chez l'illustre poëte, et nous essayâmes de plaider la cause du Théâtre-Italien, en appuyant sa requête de nos petits arguments.

Malheureusement nous ne fûmes pas assez éloquent pour persuader M. Victor Hugo. Le grand poëte, dont l'accueil fut des plus gracieux, nous dédommageant de son refus par une conversation étincelante que nous écoutâmes avec autant de curiosité que d'intérêt et d'admiration. Mais il fut inflexible et il exprima dans le cours de cet entretien, qui dura deux heures, ses idées sur la musique et sur le rôle qu'elle doit jouer dans l'art. Disons que la théorie de M. Victor Hugo est toute favorable à la musique symphonique et qu'elle n'admet guère l'opéra, c'est-à-dire la musique écrite sous les paroles. Devant une pareille profession de foi, le directeur du Théâtre Italien, qui à ses raisons pour préférer l'opéra, dut comprendre que sa cause était perdue. Elle l'était en effet."

Tant pis, vraiment.

C'est là une mesure regrettable et qui, d'ailleurs, ne se peut trop bien expliquer. La gloire littéraire de Victor Hugo est-elle donc perdue, parce que Verdi a écrit *Rigoletto*? et celle de Shakespeare s'est-elle amoindrie d'avoir inspiré Rossini?

— Un mariage manqué, cause d'un débat de police, avait amené ces jours derniers, en simple police, à Carcassonne, deux familles entières, celle de la fiancée et celle du prétendu. — Il paraît que pendant une dispute survenue entre la promise et une de ses sœurs, le fiancé eut le malheur de vouloir séparer les combattantes et de saisir sa future par les cheveux, qui, à son étonnement, lui restèrent entre les mains.

A cette vue, le jeune homme éclata de rire; il attira sur sa tête la colère de sa fiancée et celle de sa famille; on le poursuivit dans la rue, où il reçut quelques horions.

A raison de ces faits, le jeune homme rompit ses engagements et cita les délinquants devant le tribunal de simple police, qui les a condamnés tous à 1 fr. d'amende.

—Le *Rappel* dit que les collégiens seront exercés prochainement, à Paris, comme en province, à la construction des fortifications de campagne.

[illegible] qu'hygiénique.

—On s'occupe, en ce moment, à Toulon, des expériences relatives à la puissance d'éclatement des obus oblongs de la marine. Les quelques expériences qui ont déjà été faites ont amené des résultats tellement étranges que l'ordre vient d'être donné de poursuivre les expériences sur une plus grande échelle.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

Nous prions les citoyens qui désirent voter en novembre prochain de prendre note:

1°. Que les certificats d'enregistrement 1868 ne sont plus valables;

2°. Que ceux qui, enregistrés en 1870, ont depuis changé de Ward, doivent se faire enregistrer dans le Ward de leur nouveau domicile;

3°. Que les bureaux d'enregistrement doivent fermer dix jours avant l'élection et qu'il est bon de ne pas attendre au dernier moment.

4°. Que ceux qui se sont fait enregistrer en 1870 doivent s'assurer que leur certificat n'est pas égaré avant la fermeture de l'enregistrement.

Avis.

APRÈS un séjour de [illegible] années en Afrique, où j'ai acquis connaissance des remèdes employés par les Arabes pour la guérison des rhumatismes, [illegible]

A Vendre.

49 BALLES TABAC de la Havane, en feuilles, (Vuelta Abajo).
ZAYME MAGI.

A. F. COCHRAN & CAZERES

ONT TRANSFÉRÉ leur Magasin au No [illegible] rue Front, et 16, rue Fulton.

MAISON ÉTABLIE EN 1848.
J. B. HUBBARD.

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

D. BIDWELL........Propriétaire et Directeur.

Le seul Théâtre [illegible]
Lundi, 14 octobre 1872.
[illegible]
OLIVER DOUD BYRON
Across the Continent.
Grand drame.
Lundi, 21 octobre.
[illegible] ALBERT W. AIKEN, [illegible] The Witches of New York.

CAMPAGNE ÉLECTORALE.

[illegible]

Avis. — Taxes.

L'E paiement de taxes d'Etat et de ville [illegible]
Au No. 25 de la rue [illegible]

Hôtel St-Louis.

L'E président de l'association de l'Hôtel St-Louis a l'honneur de faire savoir au public que la réouverture de cet hôtel a eu lieu [illegible]
E. F. MIOTON, Président.

Propriétés à vendre et à louer.

Maison à Louer.

La MAISON-DE RÉSIDENCE située au No 126 de la rue de la Douane. [illegible]

Ilet de Terre à Louer.

A LOUER — Un grand ilet de terre, [illegible] rue Dumaine, entre Bérangère et Trasimène [illegible]

A Louer,

A partir du 1er novembre, la grande et BELLE MAISON BASSE située à l'angle du Chemin du Bayou [illegible]

A Louer.

La Maison de Résidence à deux étages, No 132 rue St-Philippe [illegible]

A Louer,

La maison en brique, à deux étages, No 74 rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourbon [illegible]
N. L. PEIRE.

A Louer,

Le MAGASIN en brique, [illegible]
B. LAPLACE, Pharmacien.

A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, [illegible]

Réclamations se rattachant à la Guerre.

AUX ÉTRANGERS ET AUX CITOYENS.

M. CLINTON RICE,

DU Bureau des Etats-Unis (P. O. Box 171), Washington, D. C., [illegible]

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.........RUE TCHOUPITOULAS.........61
NOUVELLE-ORLÉANS.

Aux Planteurs Sucriers.

LE BI-SULFITE DE CHAUX, de Bonnabel, [illegible]
H. BONNABEL, 37 de la rue Peters.

J. FEUILLAN,

DE PARIS,
DÉGRAISSAGE A LA VAPEUR,
No 64 RUE BOURBON, NOUVELLE-ORLÉANS.

FAIT savoir au public qu'il se sert d'un procédé à vapeur pour le nettoyage et le dégraissage [illegible]

JOS. OLLIE. JAS. J. LEGEAI.

OLLIE & LEGEAI,

COLLECTEURS,
Bureau, 56, Passage de la Bourse.

NOUS nous occupons activement des [illegible]

L. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE
Cigares de la Havane,
CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES,
A l'angle des rues
BIENVILLE ET VIEILLE LEVÉE,
Nouvelle-Orléans.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. CARRIÈRE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.
No 42 rue Vieille-Levée.

RECOIVENT régulièrement: Vins de Bordeaux [illegible]

AUGUSTE COUTURIÉ,

36........Rue de la Vieille-Levée........36
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac Jules Robin & Co.,
Genièvre [illegible]

J. SAGET

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible] RUE ROYALE [illegible]
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

JULES LOEFFLER,

[illegible] RUE ROYALE.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

CHAS. T. HOWARD, Président.

Loteries de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
25,000 NUMÉROS SEULEMENT.
GROS LOT - - - - - - $50,000

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

DIVERS.

Chemin de Fer Central de [illegible]

[illegible]

JAMES T. TUCKER, Agent général.

Compagnie d'Assurance Union. [illegible]

[illegible]

Avis Important.

LA COMPAGNIE DE MANUFACTURE D'ENGRAIS DE LA LOUISIANE [illegible]

Compagnie d'huile de la Louisiane.

FABRIQUE DE
Huile de graines de coton [illegible]

[illegible]

UNION NATIONAL BANK OF NEW ORLEANS.

[illegible]

JAS. CHALARON, Caissier.

INSTITUTIONS.

Collége de Spring Hill.

[illegible]

Le Locquet-Leroy,

Institution Catholique de la Nlle-Orléans. [illegible]

COLLÉGE ST-CHARLES,

AU GRAND COTEAU.

L'A [illegible] Collége commencera le LUNDI [illegible]

JEFFERSON ACADEMY,

[illegible] RUE BOURBON [illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

COLLÉGE COMMERCIAL DE SAINT-STANISLAS,
A LA BAIE-ST-LOUIS, MISS.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES

[illegible]

Leçons de Chant et de Solfège.

[illegible]

BAHANTIES.

[illegible]

A. M. HILL & CO.,

[illegible]

Charbon, Charbon, Charbon.
R. D. WOOD & BROS.

[illegible]

ARMAND ROCHEREAU, WILLIAM T. BEST. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHARTIER, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.

36 & 18 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame H. de St-Gême vs Bosthène Hens.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 2,754 — En vertu [illegible] VENDREDI, [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1872.

[illegible]

Signé: DELTA OIL CO.

[illegible]

Signé: H. B. SMITH, Jr. & CO.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS ET [illegible] DE
[illegible], VINS, LIQUEURS
ET
[illegible]
Aux Magasins bleus.
Coin Vieille Levée et Bienville.

DES AMATEURS.

F. CHARLEVILLE.

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PÊCHE,
NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

F. CHARLEVILLE.

E. DECHAMPS,

No 95, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français,
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH
FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.

[illegible]

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

[illegible]

F. GONTHIER.

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE.

[illegible]

53, RUE DU CAMP, 53,

FAIRBANKS & CO.

ONT à vendre les seules BALANCES qui [illegible]

BALANCES A PLATEAUX,
BALANCES A FLÉAU, pour coton,
BALANCES A FLÉAU, pour sucre.

[illegible]

—Aussi—

MOULINS à café [illegible]

—Aussi—

PRESSES A COPIER, [illegible]

—Aussi—

SERRURES de Baldwin, [illegible]

—Aussi—

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES [illegible]

DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

J. G. LINGHAM, agent, Au No 16 de la rue Union.

CAZADE & CROOKS,

No 26, Beaver Street,
NEW-YORK.

[illegible] OTARD, DUPUY & CO., [illegible] EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., [illegible] COGNAC [illegible]

WASHINGTON MARKS, [illegible]

Changement de Local.

M. E. DOMINGUEZ, successeur de MOULON & DUMONTIER, importateur de PEAUX DE VEAUX FRANÇAISES, de MAROQUINS &c. &c. [illegible]

Changement de local.

A DATER du 1er novembre, la Compagnie de [illegible]

Changement de Domicile.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Vente de Linge. Vente de Linge.

LINGE FIN D'HIVER.

LINGERIE.

—Et—

100 lots COUTELLERIE SUPÉRIEURE.

PAR VINCENT & CO.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, au No [illegible] de la rue [illegible]

LINGE D'HIVER

de nouveaux [illegible] — assortiment complet.

— Egalement —

Grand choix de

LINGERIE,

BONNETERIE, &c. &c.

— Et —

[illegible] COUTELLERIE de choix,

[illegible] Rasoirs, Couteaux, Ciseaux, &c.

PAR E. HOOPER & CO.

Vente sans Réserve

—DE—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
50 malles Congress [illegible]

PAR E. HOOPER & CO.—E. SAMORY, Encanteur.— SAMEDI, le 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos [illegible] et 47 rue Decatur [illegible]

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Comprenant un bel assortiment, qui sera vendu sans réserve, pour clore des consignations.

50 malles Congress cousus.

Convenable pour le détail de la ville.
Conditions à la vente.

PAR R. M. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR R. M. MONTGOMERY. — Il sera vendu SAMEDI 19 octobre, à 10 heures, à la salle d'encan No 21 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

— TELS QUE —

[illegible]

— Egalement —

Une grande [illegible]

GABRIEL DE FERIET & Co.,

ENCANTEURS,

G DE FERIET, JOHN G. MONROSE

Bureaux et Salle d'Encan — au No 30 de la rue Royale.

La plus Ancienne Maison d'Encan de la Nouvelle-Orléans.

NOUS remercions sincèrement nos nombreux amis et le public du généreux patronage dont ils nous honorent depuis tant d'années.

[illegible]

G. DE FERIET.
JOHN G. MONROSE.

MEDICAMENTS.

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

[illegible]

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Castendyk,

Seul Agent au Sud,
No 26 rue Tchoupitoulas.

Cure radicale des hernies.

DR. A. FOLLEAU (de la Faculté de Paris) [illegible]

[illegible]

BANDAGES HERNIAIRES.

DES charlatans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires, et des bandages qui préviennent la descente de la rupture; il n'y a rien de comparable en ce genre. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne [illegible] leur [illegible]

H. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

H. SPILLMAN,
Inventeur et Fabricant,
Au No 98 de la rue Bienville.

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. [illegible]

[illegible]

[illegible] & SEYMOUR, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

[illegible] lots Articles de Fantaisie et Coutellerie.

[illegible] lots Jouets, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — A. LEVY, Encanteur. — SAMEDI, 19 octobre, à 10 heures [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible] onces d'argenterie.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur [illegible] à la Bourse [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Porcelaine de Chine, fantaisie.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur. [illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

La Bâtisse située à l'angle des rues St-Louis et Chartres et connue sous le nom de "La Petite Bourse"; un beau Magasin en briques, situé dans la rue de la Vieille-Levée, entre les rues St-Louis et Conti — tous deux dans le Deuxième District de cette ville.

Dame TAGLIASCO et PHILIPPE JOSEPH MARKOGO et AUGUSTIN D. NAVARRO.

POUR UN PARTAGE.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans — No [illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur [illegible]

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

QUI ont obtenu la Médaille. [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

[illegible]

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

[illegible]

Le Dr. GEO. P. MALONEY, [illegible]

COGNAC.

COMANDON & Cie.

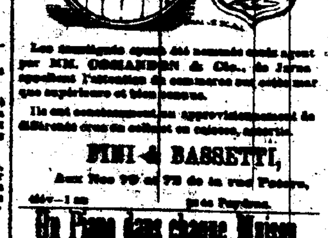

Les soussignés ayant été nommés seuls agents pour MM. COMANDON & Cie., de Jarnac, appellent l'attention du commerce sur cette marque supérieure et bien connue.

Ils ont constamment un approvisionnement de différents crus en colonne et en caisses, assortis.

FINI & BASSETTI,

Aux Nos 70 et 72 de la rue Poeyfarre.

Un Piano dans chaque Maison.

[illegible]

LOUIS GRUNEWALD,

Achetez le Bijou de Boîte à Musique.

[illegible]

LE "GEM" et [illegible] MEILLEUR [illegible]

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]